

HST 650 Activité de recherche
Thématique : La Shoah et ses sources
(3 crédits)
Hiver 2026

Enseignante : Emilie Malenfant

Courriel : Emilie.Malenfant@USherbrooke.ca

Disponibilités : sur rendez-vous

PLAN DE COURS

OBJECTIF

Acquérir une expérience concrète de recherche axée sur l'exploration de sources primaires ; apprendre à résoudre les divers problèmes qui se posent à la personne qui entreprend un projet de recherche : définition d'une problématique, choix de sources, méthodologie et traitement des données, présentation des résultats.

CONTENU

Entre 1933 et 1945, des millions de juifs et de juives d'Europe ont été et assassiné.e.s par le régime national-socialiste allemand et ses complices. Dans le cadre de ce séminaire, nous appréhenderons la Shoah tant comme un *phénomène historique* ayant définitivement et profondément marqué l'histoire que comme un *objet d'histoire* ayant stimulé les démarches et les réflexions en matière de production scientifique de l'histoire. Nous étudierons ainsi l'histoire de la Shoah, de ses racines culturelles et idéologiques à ses lourdes conséquences, en nous interrogeant sur la « mise en récit » et sur le traitement historique de cet événement complexe. Pour faire cela, nous mobiliserons des *sources primaires* de divers types et en ferons le cœur de nos analyses et productions scientifiques. Nous nous pencherons aussi sur l'*historiographie de la Shoah* afin de saisir toute l'ampleur du défi que représente cet objet d'histoire en matière d'historicisation. Une attention particulière sera également portée à la *pédagogie*, c'est-à-dire à l'enseignement de l'histoire de la Shoah et, plus largement, aux enjeux de mémoire et de diffusion de cette histoire auprès de publics variés.

CALENDRIER DU COURS

** Les notices mentionnées dans le calendrier sont écourtées afin d'alléger le tableau, les références complètes se trouvent dans la bibliographie en fin de document. **

COURS 1	Présentation du cours, des séances et des évaluations
7 janvier	Introduction à l'histoire de la Shoah (contexte historique et idéologique)
COURS 2	THÈME DU COURS : La Shoah, objet d'histoire(s) et de conflits historiographiques
14 janvier	** <u>À remettre</u> : Réflexion #1 (5%) **

	<p>À lire et/ou à écouter préalablement (obligatoire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> + Tal Bruttmann, « Une dynamique assassine : la mise en place de la “Solution finale” », dans <i>Nouvelle histoire de la Shoah</i>, 2021, p. 37 à 50. + Ian Kershaw, « Préface », dans <i>Comprendre Hitler et la Shoah</i>, 2000, p. VII à XIV. + Édouard Husson, « Le plaidoyer pour l’historicisation du national-socialisme de Martin Broszat », dans <i>Comprendre Hitler et la Shoah</i>, 2000, p.153-178. + Ernst Nolte, « Un passé qui ne veut pas passer (trad. de 1986) », dans <i>Devant l’histoire [...]</i>, 1988, p. 29 à 35.
21 janvier	CONGÉ POUR ACTIVITÉS ÉTUDIANTES
COURS 3 28 janvier	<p>THÈME DU COURS : La Shoah, en mal d’archives ? Réflexions sur les archives et sur la place du témoignage</p> <p>CONFÉRENCE : Simon Dugrenier Étudiant au BES, 3^e année Université de Sherbrooke</p> <p>« Témoigner de l’indicible? Difficultés et impérativité du témoignage chez Charlotte Delbo et Elie Wiesel »</p> <p>À lire et/ou à écouter préalablement (obligatoire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> + Maxime Decout, « Les archives de la survivance » et « Le devenir-document », <i>Faire trace. Les écritures de la Shoah</i>, 2023, p. 41-109. + Annette Wieviorka, « L’ère du témoin », dans <i>L’ère du témoin</i>, 2025 (1998), Groupe A : p. 127-150, Groupe B : p. 150-179.
COURS 4 4 février	<p>THÈME DU COURS : Enseigner l’histoire de la Shoah 1/3</p> <p>*** Travail de recherche + Carnet de recherche (journal de bord) (précisions sur les évaluations + discussion au sujet du travail avec les sources)***</p> <p>À lire et/ou à écouter préalablement (obligatoire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> + Iannis Roder, « Les défis de l’enseignement de la Shoah », dans <i>Nouvelle histoire de la Shoah</i>, 2021, p. 295-311. + Exploration de « Guides » pour l’enseignement de l’histoire de la Shoah (les documents seront mis en ligne sur Moodle)
COURS 5 11 février	<p>THÈME DU COURS : Enseigner l’histoire de la Shoah 2/3</p> <p>CONFÉRENCE : Audrey Bélanger Professeure adjointe, didactique de la littérature Université Laval</p> <p>« La littérature (de jeunesse) sur la Shoah, une (res)source didactique? »</p>

	<p>** <u>À remettre : Réflexion #2 (5%)</u></p> <p>** Congé de lecture/écoute **</p>
COURS 6 18 février	<p>THÈME DU COURS : Enseigner l'histoire de la Shoah 3/3</p> <p>*** Affiche (précisions sur l'évaluation) ***</p> <p>À lire et/ou à écouter préalablement (obligatoire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> + Elke Rajal, « Countering antisemitism through Holocaust education. A comparative perspective on Scotland and Austria », <i>Educational Review</i>, 2024, p. 1480-1499. + Alexandra Oeser, « Peer-Group Dynamics and Playful Uses of the Past », dans <i>When Will We Talk about Hitler? : German Students and the Nazi Past</i>, 2019, p. 278-308.
COURS 7 25 février	<p>THÈME DU COURS : La Shoah, enjeux de mémoire et « révisionnisme »</p> <p>À lire et/ou à écouter préalablement (obligatoire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> + Valérie Igoune, « Histoire du négationnisme, 1948-2021 », dans <i>Nouvelle histoire de la Shoah</i>, 2021, p. 369 à 388. + Sébastien Ledoux, « Des “origines” du “devoir de mémoire” aux sources de la mémoire de la Shoah : historiciser la mémoire de son oubli », <i>Les Cahiers de Framespa</i>, 2022, s.p.
4 mars	SEMAINE DE LECTURES
COURS 8 11 mars	<p>THÈME DU COURS : Exploration de sources primaires variées</p> <p>*<u>À remettre : Plan de travail pour le travail de recherche (5%)</u>*</p> <p>** Congé de lecture/écoute **</p> <p>Nous lirons/observerons, en classe, une série de sources primaires.</p>
COURS 9 18 mars	<p>THÈME DU COURS : La Shoah au musée</p> <p><u>CONFÉRENCE :</u> Présentation du Musée de l'Holocauste Montréal (à déterminer)</p> <p>À lire et/ou à écouter préalablement (obligatoire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> + À écouter « 80 ans après, comment parler de la Shoah au musée ? » : https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-grand-reportage/80-ans-apres-comment-parler-de-la-shoah-au-musee-7708081
COURS 10 25 mars	<p>THÈME DU COURS : Les archives et l'histoire à risque ? Manipulations et technologies.</p>

	<p>* La première partie de la séance sera en classe et s'articulera autour de la thématique et des lectures.</p> <p>À lire et/ou à écouter préalablement (obligatoire) : + Rapport de l'UNESCO : « AI and the Holocaust: rewriting history », 2024, 26p.</p> <p>* Le texte à lire doit être lu en entier par tous les étudiants et toutes les étudiantes, mais un exercice pratique impliquera une division du texte en fonction de plus petits groupes. Détails et consignes, en classe.</p> <p>* La deuxième partie de la séance prendra la forme suivante :</p> <p style="text-align: center;">Travail individuel/collectif à la bibliothèque, obligatoire.</p> <p>Je serai présente et disponible pour vous aider dans l'avancement de vos travaux.</p>
--	--

Période d'évaluation des enseignements : du 16 mars au 3 avril 2026

N'oubliez pas de remplir le ou les questionnaires d'évaluation en ligne accessibles à l'adresse suivante :

<https://www.usherbrooke.ca/evaluation-enseignement/>

COURS 11 1^{er} avril	<p>THÈME DU COURS : La Shoah à l'écran, entre « Nuit et brouillard » et « Shoah »</p> <p>** Visionnement d'extraits, en classe. Discussion. **</p> <p>À lire et/ou à écouter préalablement (obligatoire) : + Christian Delage, « Nuit et Brouillard : un tournant dans la mémoire de la Shoah », <i>Politix</i>, 2003, p. 81-94. + Rémy Besson, « Shoah, documentaire, œuvre d'art et fiction du réel », chapitre de thèse, <i>La mise en récit de Shoah</i>, 2012, p. 337-355.</p>
COURS 12 8 avril	<p style="text-align: center;">Travail individuel/collectif à la bibliothèque, obligatoire.</p> <p>** <u>À remettre</u> : Affiche d'équipe (20%) **</p> <p>Je serai présente et disponible pour vous aider dans l'avancement de vos travaux.</p>
COURS 13 15 avril	<p>THÈME DU COURS : Les archives de la « libération » de l'univers concentrationnaire et de « l'après »</p> <p>** Visionnement, en classe, du documentaire « Pourquoi ? Visages de la Shoah », 2025, de Jean-Marie Montali et Stéphane Krausz **</p> <p>À visionner préalablement (obligatoire) : + Sélection de films d'archives (voir sur Moodle)</p>
COURS 14 22 avril	<p style="text-align: center;">Travail individuel/collectif à la bibliothèque, obligatoire.</p> <p>** <u>À remettre</u> : Carnet de recherche (journal de bord) (15%) **</p>

	Je serai présente et disponible pour vous aider dans l'avancement de vos travaux.
COURS 15 29 avril	THÈME DU COURS : Vos affiches et séance de conclusion en classe ** <u>À remettre</u> : Travail de recherche (35%) **

DÉROULEMENT DES SÉANCES

Pour les séances « régulières » en classe : À la suite d'une mise en contexte de l'enseignante prenant la forme d'une brève présentation magistrale et à quelques questions préliminaires pour lancer la discussion, les étudiant.e.s seront encouragé.e.s à échanger sur le contenu des textes lus et des segments audios écoutés (ou films visionnés). Tous les documents obligatoires seront disponibles en ligne sur Moodle et devront impérativement être lus, écoutés et visionnés de manière attentive par les étudiant.e.s avant chaque séance en fonction du calendrier présenté dans le plan de cours.

La formule séminaire implique que les étudiant.e.s nourrissent activement les échanges entre eux.elles et avec l'enseignante, laquelle sera là pour relancer les discussions, rediriger les échanges ou alimenter les propos tenus. Seront également présentés, en plus des lectures et des écoutes obligatoires, différents types d'archives ainsi que des outils de recherche.

28 janvier : Conférence virtuelle (à distance) de Simon Dugrenier. Le local reste à déterminer. Présence obligatoire. Un article au sujet de cette conférence devra être fait dans votre carnet de recherche (journal de bord).

11 février: Conférence en présentiel d'Audrey Bélanger. Présence obligatoire. Un article au sujet de cette conférence devra être fait dans votre carnet de recherche (journal de bord).

18 mars : Conférence (en présentiel ou en ligne) du *Musée de l'Holocauste Montréal*. Présence obligatoire. Un article au sujet de cette conférence devra être fait dans votre carnet de recherche (journal de bord).

25 mars : Cette séance sera divisée en deux : une première partie en classe et une deuxième à la bibliothèque Roger-Maltais (travail individuel ou collectif obligatoire).

8 avril et 22 avril : Ces séances de travail individuel ou collectif se dérouleront à la bibliothèque Roger-Maltais et la présence des étudiant.e.s est obligatoire. Ces périodes de travail devront être consacrées à la réalisation des travaux à effectuer dans le cadre du cours. L'enseignante sera disponible pour appuyer les étudiant.e.s dans les diverses étapes de ces travaux.

29 avril : Dans le cadre de cette dernière séance du cours, vos affiches seront exposées en classe. Nous pourrons les observer collectivement et en discuter. Cette rencontre servira aussi à clore la session.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Tous les documents à consulter seront disponibles sur Moodle.

ÉVALUATIONS

- 14 janvier 2026 → Réflexion # 1 : **5%**
- 11 février 2026 → Réflexion # 2 : **5%**
- 11 mars 2026 → Plan de travail : **5 %**
- 8 avril 2026 → Affiche d'équipe : **20%**
- 22 avril 2026 → Carnet de recherche (journal de bord) : **15%**
- 29 avril 2026 → Travail de recherche : **35%**
- Participation active en classe : **15%**

Considérations sur les évaluations :

1. Les réflexions (14 janvier et 11 février)

Les **deux réflexions** à remettre au cours de la session sont des travaux écrits individuels. Les **consignes** précises concernant chacune de ces réflexions se trouvent ci-dessous. Pour l'ensemble de ces textes, le « je » et le « nous » sont à éviter (le second est plus acceptable s'il est bien utilisé, nous en discuterons en classe). Seront évalué.e.s l'esprit de synthèse, la clarté du propos et l'originalité des idées.

Pour ces deux réflexions, l'utilisation de l'IAg est interdite : NIVEAU 0 

→ **Réflexion # 1 (à remettre le 14 janvier) : « Pourquoi étudier l'histoire de la Shoah ? »**

La première réflexion ouvre la session et elle doit être remise au deuxième cours (14 janvier). Le texte devra faire au minimum une demi-page et au maximum une page. L'esprit de synthèse et la faculté à présenter clairement ses idées devront donc être mobilisé.e.s. Étant donné la longueur de ce texte, aucune introduction « traditionnelle » n'est exigée, mais le dernier paragraphe (ou les dernières lignes) doit servir à clore efficacement le propos en misant sur l'essentiel à retenir. Dans le cadre de cette réflexion, l'étudiant.e est invité.e à répondre à la question « Pourquoi étudier l'histoire de la Shoah ? ». L'étudiant.e doit interroger la pertinence, les motivations et les objectifs de ce champ d'études. L'étudiant.e est invité.e à véritablement présenter son opinion, mais aussi à l'éclairer par des arguments clairs. Elle/il est aussi encouragé.e à faire appel à des exemples concrets et à l'actualité pour répondre à cette question. Aucune référence n'est ici exigée. = **5%**

→ **Réflexion # 2 (à remettre le 11 février) : « Quel avenir pour la mémoire de la Shoah ? »**

La seconde réflexion doit être remise au cinquième cours (11 février). Le texte devra faire au minimum une page et au maximum une page et demie. L'esprit de synthèse et la faculté à présenter clairement ses idées devront donc être mobilisé.e.s. Étant donné la longueur de ce texte, aucune introduction « traditionnelle » n'est exigée, mais le dernier paragraphe doit servir à clore efficacement le propos en misant sur l'essentiel à retenir. Dans le cadre de cette réflexion, l'étudiant.e est invité.e à répondre à la question « Quel avenir pour la mémoire de la Shoah ? ». **Au moins deux (2) références (citations ou non) doivent être mobilisées** et être présentées selon les normes de présentation (avec notes de bas de page, mais bibliographie non exigée). Attention, il ne s'agit pas d'un résumé des cours précédents. Les textes et auteur.trice.s étudié.e.s dans le cadre du cours agissent comme inspirations et repères seulement. Il n'est pas obligatoire de prendre position, mais il est possible de le faire. Des nuances dans les arguments et les positions présenté.e.s sont attendues. = **5%**

2. Plan pour le travail de recherche (à remettre le 11 mars)

Ce plan doit inclure le **sujet de recherche**, une **problématique** clairement énoncée, une présentation sommaire de la ou des **source.s primaire.s**, une **structure sommaire (sections du travail)** et une **bibliographie** (minimum de 4 références, dont au moins 2 articles). Le plan présenté ne devra pas être impérativement suivi à la lettre pour la rédaction du travail. La problématique pourrait évoluer durant l'élaboration du travail. **Seul le sujet du travail de recherche doit obligatoirement rester le même pour la rédaction du travail**. Pourtant, bien que certains aspects du travail de recherche pourraient effectivement

évoluer au fil de la session (dont les sources primaires), le plan doit tout de même **démontrer un avancement substantiel de la réflexion**.

Le plan doit faire **2 pages**, incluant la bibliographie. = **5 %**

** Une grille détaillée des critères d'évaluation pour la correction de ce travail sera remise aux étudiant.e.s dans les premières semaines du cours **

Pour cette évaluation, l'utilisation de l'IAg est limitée : NIVEAU 1 

3. Production d'une affiche en équipe (2 à 4 membres, selon le nombre total d'étudiant.e.s) (à remettre le 8 avril)

Il s'agit d'un travail d'équipe. Tous.toutes les membres d'une même équipe recevront **le même résultat pour l'évaluation**. Assurez-vous donc de bien gérer la réalisation de ce travail afin de collaborer de manière équitable (et agréable !). Nous nous entendrons sur la manière de constituer les équipes.

« L'affiche est un outil de communication visuelle, utilisant des textes concis, des images et des graphiques en complémentarité avec le texte, pour exposer un sujet d'une façon synthétique et attrayante. Le but est d'arriver à attirer l'attention (par la forme) et à la retenir (par le fond), en livrant un message clair, informatif ou explicatif. » (Gélinas, *La vulgarisation scientifique par l'affiche*, p. 1).

L'objectif est de produire une affiche sur un sujet déterminé par les membres de l'équipe. Le sujet devra impérativement être la présentation d'une **source primaire** en lien avec l'histoire de la Shoah. Seront évalués tant le contenu que le contenant, c'est-à-dire à la fois la qualité du **fond** scientifique et l'efficacité de la **forme** présentée. **ATTENTION :** la source primaire choisie ne peut **pas** être mobilisée dans les travaux individuels des membres de l'équipe. Vos affiches seront présentées à vos collègues, en classe, lors de la dernière séance du cours.

** Une grille détaillée des critères d'évaluation pour la correction de ce travail sera remise aux étudiant.e.s dans les premières semaines du cours ** = **20%**

Pour cette évaluation, l'utilisation de l'IAg est limitée : NIVEAU 1 

4. Carnet de recherche (journal de bord) (à remettre le 22 avril)

Il s'agit d'un travail individuel qui vous accompagnera tout au long de la session. L'objectif de ce carnet de recherche est de commenter, évaluer et critiquer (positivement ou plus sévèrement) le déploiement de votre travail de recherche. D'autres consignes vous seront fournies en classe, mais voici l'essentiel à retenir de l'exercice :

- La **forme du carnet** est laissée à la discrétion des étudiant.e.s, mais celle-ci sera évaluée (efficacité, clarté, harmonie visuelle).
- Le carnet doit comporter **au minimum 12 articles** et **au maximum 25 articles**.
- La longueur de chaque article peut varier de **50 à 300 mots**.
- Un article doit obligatoirement être fait à propos de **chacune des conférences (3) présentées en classe**. Dans ces articles, le lien avec le travail en cours de réalisation doit être établi (ou la manière dont la conférence fait avancer/progresser les réflexions).
- Les articles du carnet peuvent servir à commenter une **variété d'éléments** : le développement de la problématique, les lectures effectuées, la recherche d'archives, les défis rencontrés, le travail de rédaction, etc. (Une variété d'éléments traités est attendue).
- Lors de la remise du carnet – le 22 avril – **le dernier article du carnet doit impérativement** mentionner où en est le travail de recherche (ce qu'il reste à faire pour sa remise la semaine suivante) et formuler une brève conclusion rétrospective sur la démarche.

** Une grille détaillée des critères d'évaluation pour la correction de ce travail sera remise aux étudiant.e.s dans les premières semaines du cours **

Pour cette évaluation, l'utilisation de l'IAg est interdite : NIVEAU 0 

5. Travail de recherche (à remettre le 29 avril)

Il s'agit d'un travail de recherche (individuel) **totalisant entre 10 (minimum) à 12 (maximum) pages**, en plus d'une **bibliographie d'un minimum de 10 références** (monographies, articles scientifiques, chapitres). Seront évaluées ici surtout la capacité de l'étudiant.e à formuler une problématique pertinente, à élaborer un argumentaire et l'utilisation efficace/éclairée de la source primaire ou des sources primaires. Le travail devra présenter clairement un sujet, une problématique, des hypothèses/pistes, un fil conducteur (arguments) et une conclusion. ** Une grille détaillée des critères d'évaluation pour la correction de ce travail sera remise aux étudiant.e.s dans les premières semaines du cours ** = **35%**

→ **SOURCES PRIMAIRES** pour le travail de recherche : des pistes pour trouver et sélectionner des sources primaires seront présenté.e.s aux étudiant.e.s. Les étudiant.e.s sont toutefois encouragé.e.s à fouiller plus largement et à trouver des sources primaires. L'étape du plan (à remettre le 11 mars) est essentielle pour faire approuver le choix de la source primaire ou des sources primaires.

Pour cette évaluation, l'utilisation de l'IAg est limitée : NIVEAU 1 

6. Participation active en classe

Les étudiant.e.s devront **participer de manière active** aux discussions sur les lectures obligatoires, les écoutes obligatoires, les visionnements obligatoires et les documentaires visionnés en classe. La participation active aux discussions est cruciale pour le bon déroulement du séminaire. Chacun.e sera invité.e à intervenir par l'enseignante, mais chaque étudiant.e devra apprendre à prendre place dans les échanges et à formuler clairement ses idées et opinions (dans le respect, évidemment). La présence aux séances de travail à la bibliothèque est obligatoire. Les absences non motivées aux séances de travail à la bibliothèque ou en classe seront considérées dans la note de participation. Une « estimation » de la participation individuelle en classe sera faite par l'enseignante vers la mi-session afin que les étudiant.e.s puissent autoévaluer leur participation en cours de session et éventuellement faire des ajustements.
= **15 %**

** Tous les TRAVAUX ÉCRITS doivent être réalisés à l'ordinateur (police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5). Ils doivent tous être paginés et accompagnés d'une page titre. **

Remise des travaux

Les travaux sont à remettre en version imprimée, mais si la remise d'une évaluation devait se faire de manière électronique (seulement à la suite d'une entente avec l'enseignante), il est de la responsabilité des étudiantes et étudiants de s'assurer qu'elles.ils téléversent le bon fichier.

Politique de retard

Un retard dans la remise d'un travail sera sanctionné par la perte de 5% de la note par jour de retard en incluant les jours de fin de semaine. Après un retard de 7 jours, le travail ne sera pas évalué et une note de 0% sera attribuée puisque le travail sera considéré comme non remis (à moins d'une entente avec l'enseignante).

Évaluation du français écrit

Les étudiant.e.s pourront perdre jusqu'à 15% de la note de chaque évaluation écrite pour la qualité de la langue.

Les étudiantes et étudiants pourront trouver les informations relatives à la présentation des références infrapaginales et bibliographies à l'adresse suivante :

<https://www.usherbrooke.ca/histoire/etudes/documents-officiels#acc-16704-1961>

Mesures d'accommodement pour les examens :

Vous devez présenter la lettre du Programme d'intégration de l'Université de Sherbrooke – lettre qui fait état des mesures d'accommodement recommandées pour vous – à chacun de vos enseignants et enseignantes **le plus tôt possible en début de trimestre** si vous souhaitez vous prévaloir des mesures qui y sont proposées. Nous ne pouvons garantir l'application des mesures pour toute lettre d'intégration présentée tardivement en cours de trimestre. Pour obtenir cette lettre, veuillez contacter le personnel du Programme d'intégration, courriel : prog_integration@USherbrooke.ca, téléphone : 819 821-7997, téléphone sans frais : 1 800 267-8337, poste 67997.

Intégrité intellectuelle – plagiat et autres délits relatifs aux études

Nous vous invitons à lire attentivement le document informatif sur l'intégrité intellectuelle (page suivante), à visiter la [page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle](#), onglet Apprentissage et réussite de la section Étudiant dans le site Internet de l'Université, et à effectuer le [Quiz antiplagiat](#).

Veuillez également prendre connaissance de la section 9 du [Règlement des études](#), portant sur la discipline. Le Règlement se trouve sur le site Internet du bureau du registraire.

Tout cas de plagiat ou toute autre manœuvre visant à tromper mènera au dépôt d'une plainte auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté, en vertu de la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue pour avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

Utilisation de l'intelligence artificielle générative :

Pour connaître les spécificités liées aux balises d'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative autorisée, référez-vous à ce tableau.

Balises d'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative

Autorisés ou pas dans les situations d'apprentissage et d'évaluation?

NIVEAU 0	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
<p>L'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative (IAg) est limitée, voire complètement interdite parce que la personne enseignante considère que l'usage de ces outils nuit au développement de compétences essentielles. Ces compétences peuvent être disciplinaires, comme elles peuvent être d'ordre méthodologique, rédactionnel ou informationnel. Considérant que l'utilisation des IAg requiert un esprit critique, il peut s'agir d'une situation d'apprentissage ou d'évaluation sans IAg qui vise à développer celui-ci.</p> <p>Dans ces situations, la personne étudiante produit le travail.</p>	<p>L'utilisation prononcée des IAg est permise parce que la personne enseignante considère que les personnes étudiantes sont en mesure d'exercer un esprit critique et sont capables de juger de la qualité des contenus produits par les IAg. Ou encore, l'utilisation est encouragée parce que la situation d'apprentissage ou d'évaluation proposée contribue à développer leur esprit critique.</p> <p>Dans ces situations, l'IAg produit le travail préliminaire, alors que la personne étudiante s'assure de sa qualité en l'améliorant.</p>			

Utilisation interdite	Utilisation limitée	Utilisation guidée	Utilisation balisée	Utilisation libre
<p>Le NIVEAU 0 signifie que l'utilisation est interdite.</p> <p>Ceci signifie que si la personne enseignante a un motif de croire qu'il y a eu l'utilisation d'une IAg dans une situation d'évaluation, elle doit dénoncer les faits auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires universitaires. Il s'agit d'un délit relatif aux études tel que stipulé dans le Règlement des études.</p>	<p>Le NIVEAU 1 D'UTILISATION signifie que l'utilisation est autorisée uniquement pour assister l'apprentissage dans le domaine disciplinaire ou des langues.</p> <p>Dans ce contexte, la personne étudiante est tenue de déclarer l'utilisation qu'elle en a faite selon les consignes fournies par la personne enseignante sans quoi l'utilisation est considérée comme un délit. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">- Domaine disciplinaire :<ul style="list-style-type: none">- S'inspirer- Générer des idées- Explorer un sujet pour mieux le comprendre- Générer du matériel pour apprendre- Domaine des langues :<ul style="list-style-type: none">- Identifier ses erreurs et se les faire expliquer- Reformuler un texte- Générer un plan pour aider à structurer un texte- Traduire un texte	<p>Le NIVEAU 2 D'UTILISATION signifie que l'utilisation est autorisée pour améliorer un travail produit par la personne étudiante.</p> <p>Dans ce contexte, la personne étudiante est tenue de déclarer l'utilisation qu'elle en a faite selon les consignes fournies par la personne enseignante sans quoi l'utilisation est considérée comme un délit. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">- Analyser des contenus- Obtenir une rétroaction- Évaluer la qualité de son travail à partir de critères- Demander à être confronté relativement à ses idées, à sa démarche- Diriger les processus de résolution de problèmes	<p>Le NIVEAU 3 D'UTILISATION signifie que l'utilisation est autorisée pour produire un travail qui sera amélioré.</p> <p>Dans ce contexte, la personne étudiante est tenue de citer selon les normes¹ le contenu généré par l'IAg ou de déclarer l'utilisation qu'elle en a faite selon les consignes fournies par la personne enseignante sans quoi l'utilisation est considérée comme un délit. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">- Résumer ou rédiger des parties d'un texte- Générer un texte ou un modèle d'une production et l'adapter- Réaliser des calculs mathématiques- Produire du code informatique- Résoudre des problèmes complexes- Répondre à une question- Générer des images, ou autres contenus multimédias	<p>Le NIVEAU 4 D'UTILISATION signifie qu'aucune restriction spécifique n'est imposée.</p> <p>Dans ce contexte, la personne étudiante est tenue de citer selon les normes¹ le contenu généré par l'IAg ou de déclarer l'utilisation qu'elle en a faite selon les consignes fournies par la personne enseignante sans quoi l'utilisation est considérée comme un délit.</p> <p>Ce niveau inclut tout ce qui précède, de l'exploration à la production, ainsi que toute autre tâche particulière jugée complexe.</p>



Cabana, M. et Côté, J.-A. (2024). Balises d'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative. Service de soutien à la formation, Université de Sherbrooke. Sous licence [CC BY 4.0](#).

BARÈME DE NOTATION

NOTE CHIFFRÉE	LETTRE	POINT	NIVEAU
90 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 89 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

BIBLIOGRAPHIE (non exhaustive, d'autres références seront fournies)

BANDE, Alexandre, BISCARAT, Pierre-Jérôme et Olivier LALIEU, dir., *Nouvelle histoire de la Shoah*, Vanves, Marabout, 2023, 457 p.

BENSOUSSAN, Georges, Philippe MESNARD et Carlo SALETTI, dir., *Des voix sous la cendre. Manuscrits des Sonderkommandos d'Auschwitz-Birkenau*. Paris, Calmann-Lévy/Mémorial de la Shoah, 2005, 442 p.

BENSOUSSAN, Georges, DREYFUS, Jean-Marc, HUSSON, Édouard et Joël KOTEK, dir., *Dictionnaire de la Shoah*. Paris, Larousse, 2015, 638 p.

BENSOUSSAN, Georges. *Histoire de la Shoah*. Paris, PUF, 2020, 128 p.

BESSON, Rémy. *La mise en récit de Shoah*, thèse, Paris, EHESS, 2012, 587 p.

BRUTTMANN, Tal et TARRICONE, Christophe. *Les 100 mots de la Shoah*. Paris, PUF, 2020, 125 p.

DECOUT, Maxime. *Faire trace. Les écritures de la Shoah*. Saint-Denis, Éditions Corti, 2023, 248 p.

DELAGE, Christian. « Nuit et Brouillard : un tournant dans la mémoire de la Shoah ». *Politix*, vol. 16, n° 61, 2003, p. 81-94.

GÉLINAS, Réjane. *La vulgarisation scientifique par l'affiche. Guide d'accompagnement de l'atelier L'affiche scientifique*. s.l., s.d., 70 p.

HUSSON, Édouard. *Comprendre Hitler et la Shoah. Les historiens de la République fédérale d'Allemagne et l'identité allemande depuis 1949*. Paris, PUF, 2000, 328 p.

KERSHAW, Ian. *Qu'est-ce que le nazisme? Problèmes et perspectives d'interprétation*. Trad. de l'anglais par Jacqueline Carnaud. Paris, Gallimard, 1997 (éd. angl., 1985), 536 p.

KLARSFELD, Serge et LALIEU, Olivier. *La Shoah. Au cœur de l'anéantissement : archives inédites*.

Paris, Tallandier, 303 p.

LEDOUX, Sébastien. « Des “origines” du “devoir de mémoire” aux sources de la mémoire de la Shoah : historiciser la mémoire de son oubli », *Les Cahiers de Framespa*, 2022, s.p.

OESER, Alexandra. « Peer-Group Dynamics and Playful Uses of the Past », dans *When Will We Talk about Hitler? : German Students and the Nazi Past*, 2019, p. 278-308.

RAJAL, Elke. « Countering antisemitism through Holocaust education. A comparative perspective on Scotland and Austria », *Educational Review*, 2024, p. 1480-1499.

RECUEIL/COLLECTIF. *Devant l'histoire. Les documents de la controverse sur la singularité de l'extermination des Juifs par le régime nazi*. Paris, Les Éditions du CERF, 1988, 356 p.

UNESCO, Rapport : « AI and the Holocaust: rewriting history », 2024, 26p.

WIEVIORKA, Annette. *L'ère du témoin*. Paris, Fayard, 2025 (1998), 185 p.

**L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la
reconnaissance des sources utilisées**

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – Définitions du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne, des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui ou du contenu, de toute forme, généré par un système d'intelligence artificielle (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source et la référence adéquate);
- b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
- c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
- d) fournir ou obtenir toute forme d'aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle (incluant l'assistance provenant d'un système d'intelligence artificielle), pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
- e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel non autorisé de toute forme (incluant le matériel numérique et celui généré par un système d'intelligence artificielle) avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
- f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique; [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web, d'un contenu de toute forme généré par un système d'intelligence artificielle, ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets; Document d'information;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- obtenir de l'aide non autorisée, incluant l'assistance provenant d'un système d'intelligence artificielle, pour une production évaluée;
- utiliser du matériel non autorisé généré par un système d'intelligence artificielle avant ou pendant une production évaluée;
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources